

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 638-A concernant le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Municipalité de Stoke*, adopté à la séance ordinaire du conseil du 9 mars 2026.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ces règlements aux bureaux de la Municipalité situés au 403, rue Principale à Stoke ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse www.stoke.ca.

DONNÉ À STOKE, CE 12^e JOUR DE MARS 2026.



Lydia Laquerre
Directrice générale et greffière-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE STOKE



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Lydia Laquerre, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Stoke, certifie avoir publié sur le site web et sur le babillard de l'hôtel de ville l'avis public ci-contre le 12 mars 2026 conformément au *Règlement numéro 553 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Stoke.*

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 mars 2026.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, representing the name Lydia Laquerre.

Lydia Laquerre
Directrice générale et greffière-trésorière